



COMMUNE DE BRENNILIS COMITÉ CONSULTATIF CENTRALE NUCLÉAIRE RÉUNION DU 18 JANVIER 2011



1. Le Comité consultatif Centrale nucléaire instauré par le Conseil municipal de Brennilis s'est réuni le 18 janvier 2011 en mairie sous la présidence du maire, M. Jean-Victor Gruat^{*1}.

2. Etaient présents pour la municipalité de Brennilis Sylvie Birhart*, Olivier Herry, Conseiller technique ; pour les associations, Bernadette Lallouet *, Vivre dans les Monts d'Arrée, René-Pierre Bolan*, Bretagne Vivante-SEPNB; Représentants du personnel, Olivier Deplace*, Patrick Fer*; Observateur, commune de Loqueffret, Guy Gayon ; Observateur, site nucléaire, Jean-Christophe Couty.

3. L'objectif de la réunion était de préparer la séance de la CLI prévue pour le 19 janvier 2011 à Quimper. L'ordre du jour a donc suivi celui prévu pour la Commission locale d'information.

4. **Rapport d'activité 2010 de la Commission** – Les participants ont relevé que la CLI avait eu peu d'activités en 2010. Plusieurs ont regretté que le rapport d'activité ne contienne pas de réflexion critique sur le fonctionnement de l'institution. Ils ont à cet égard souligné le fort absentéisme dans le collège des élus. Il a été suggéré qu'une meilleure préparation des réunions, avec par exemple une réunion du bureau suivie d'une réunion préparatoire des collèges avant une séance plénière pourrait augmenter les chances d'arriver au sein de la CLI à un consensus sur certaines questions. Ces réunions préparatoires auraient au moins le mérite de contribuer à dédramatiser certaines situations, par les contacts qu'elles permettraient avant que certains sujets délicats ne soient abordés en séance plénière. L'absence de réunion du bureau en 2010 a été relevée. Il a également été souligné que les moyens humains consacrés à la CLI par le Conseil général étaient en fait très faibles, puisqu'ils étaient estimés en 2010 à 18 jours d'ingénieur et 15 jours de secrétariat et que les réunions de la CLI étaient trop courtes pour permettre qu'un réel dialogue s'y instaure. Concernant les difficultés relationnelles ayant pu surgir lors de différentes réunions de la CLI, les membres ont estimé que l'expérience du fonctionnement du Comité consultatif centrale nucléaire montrait que l'antagonisme n'était pas une fatalité lorsque l'on traitait du démantèlement entre personnes issues de collèges différents. Le Président a notamment souligné que les collèges avaient tout intérêt à nouer des contacts informels entre eux, et que des majorités de consensus pourraient d'autant plus facilement se former que des discussions informelles se tiendraient entre membres de bonne volonté issus de différents collèges. Il a été relevé à cet égard que, si les représentants des associations siégeaient à la CLI, ce n'était pas en tant qu'anti-nucléaires systématiquement opposées à toute initiative, mais en tant que personnes soucieuses du bien public. Plusieurs représentants ont souligné

¹ * : Egalement membre de la CLI

par ailleurs que la documentation qui leur était soumise était touffue, très technique, très tardive et devant faire l'objet de décisions dans des laps de temps trop brefs.

5. Programme de travail et budget 2011 de la Commission – Les membres du Comité consultatif ont relevé qu'il n'était pas prévu de revenir dès 2011 sur une nouvelle enquête publique concernant le démantèlement complet. Ils ont noté la fusion envisagée des deux groupes de travail existant mais souligné que les propositions concernant l'information du public pourraient utilement être formulées dans le cadre du Bureau de la CLI², dont ils ont souhaité qu'il joue un rôle durant l'année 2011. Dans le cadre des études complémentaires, le Comité consultatif a relevé que, si la CLI décidait de commanditer des analyses à une structure donnée, EDF ne pourrait s'y opposer – et que rien n'empêchait la CLI de solliciter un organisme comme la CRIIRAD dès lors que les prélèvements effectués étaient traités dans un laboratoire agréé. Le Comité consultatif a noté que des analyses de contrôle des résultats affichés pouvaient s'avérer utiles dans deux cas de figure, à savoir une vérification de la validité d'analyses existantes (on étudie la même chose une seconde fois) et la conduite d'analyses portant sur des paramètres négligés lors d'études antérieures (on vérifie autre chose). L'idée a été exprimée qu'il serait souhaitable que les Associations précisent la nature et l'ampleur des contre-analyses qu'elles souhaitent voir confier à un laboratoire indépendant, et qu'elles fassent circuler informellement ces propositions parmi les membres des autres collèges, pour faciliter l'émergence d'un consensus à cet égard. Certains membres du Comité consultatif ont estimé qu'il aurait sans doute été possible de scinder en deux la mission récemment confiée à l'ACRO, une à réaliser d'urgence pour répondre aux exigences de l'ASN, l'autre pouvant être conduite dans un délai plus raisonnable, pour laquelle la CRIIRAD aurait pu postuler (analyse documentaire, suivi partagée). Cette option aurait cependant nécessité l'établissement de contacts informels entre les Associations et les membres d'autres collèges, notamment élus et associations syndicales, pour faciliter l'émergence d'un consensus. En ce qui concerne la réalisation d'analyses additionnelles, les membres du Comité consultatif ont rappelé l'engagement pris par le Président d'identifier des ressources supplémentaires si la conduite de davantage de travaux s'avérait nécessaire.

6. Analyse technique du projet de prescriptions de l'ASN – Le Comité consultatif a relevé que, malgré les qualités de présentation du document de l'ACRO, ce dernier était complexe, comme l'étaient les prescriptions techniques elles-mêmes. Les participants ont eu quelques échanges de vues sur des aspects spécifiques des prescriptions, et émis le souhait que suffisamment de temps soit consacré au débat en CLI.

7. Audition possible de la CLI par le CSIC – Les membres du Comité consultatif ont reconnu ne pas disposer d'éléments suffisants pour aborder cette question. Ils ont noté qu'apparemment le CSIC – Conseil supérieur des installations classées – avait changé de nom depuis avril 2010, et s'appelait désormais Conseil supérieur de la prévention des Risques technologiques (CSPRT).

Jean-Victor Gruat, 18 janvier 2010.

² Le Bureau est composé comme suit : M. Pierre MAILLE, Président du Conseil général et Président de la CLI, M. François KERGOAT, Maire de Loqueffret, M. Jean Victor GRUAT, Maire de Brennilis, M. Olivier DEPLACE, Représentant du syndicat CFDT pour le collège des organisations syndicales, M. René-Pierre BOLAN, Représentant de Bretagne Vivante – SEPNB pour le collège des associations, M. Philippe BIETRIX, représentant de l'ordre des médecins, pour le collège des personnalités qualifiées. Quatre des six membres du Bureau font partie du Comité consultatif centrale nucléaire de Brennilis.

Réunion du Comité consultatif Centrale nucléaire de Brennilis, 18 janvier 2011



De g.à d. R-P Bolan, O. Herry, P. Fer, G. Gayon, O. Deplace, B. Lallouet, JC Couty, S. Birhart